

Fédération des syndicats de travailleurs du rail 17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis

Tél: 01 42 43 35 75 - Fax: 01 42 43 36 67 federation-sudrail@wanadoo.fr www.sudrail.fr



Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des retraites justifie la politique du gouvernement et nie ses dégâts pour les cheminot-es

Rien ne va plus à la CPRP, notre Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF, qui applique sa politique de façon unilatérale, sans aucun dialogue social. Le 13 octobre, tous les administrateurs et administratrices de la CPRP, représentant les salarié-es et retraité-es, ont voté une délibération contre la baisse du pouvoir d'achat des retraites, avec pour objectif que ce soit la Caisse elle-même qui interpelle le gouvernement.

La délibération n'est pas passée, à cause de la voix prépondérante du président de la Caisse. Cela a incité toutes les organisations syndicales représentatives, SUD-Rail, CGT, UNSA, CFDT et FGRCF à **demander une rencontre au ministère** des affaires sociales sur les revendications qu'elles partagent : les pensions, les ex-apprentis et la politique de la CPRP.

Lors de cette audience, le 12 décembre, le ministère a défendu l'action de <u>ce</u> gouvernement, qu'il pense meilleure que celles des précédents gouvernements et de ceux qui pourraient suivre! Selon lui, la justice sociale s'est améliorée malgrè le cadre budgétaire contraint... ce que nous avons bien sûr contesté sur chaque point.

Le ministère

Nos arguments

Gel des pensions: la règle de l'indexation sur les prix n'est pas le fait de ce gouvernement, c'est de la faute des précédents... mais ce gouvernement ne changera pas la règle. Il a seulement modifié pour mieux mesurer l'évolution de l'inflation: au lieu de comparer l'indice du mois avec celui de l'année précédente, avec parfois des à-coups, il compare les indices sur 12 mois. Magnanime, il précise que les pensions ne seront pas diminuées si l'inflation est négative...



Les pensions ont diminué par le cumul du gel des pensions et de l'augmentation de la fiscalité des retraité-es. Le pouvoir d'achat régresse depuis la revalorisation des pensions selon l'indice Insee qui mesure mal les dépenses des petites pensions et ne prend pas en compte l'importance des dépenses contraintes (énergie, santé, etc.) qui représentent 75 % des dépenses des 20 % de ménages les plus modestes.

Décrochage entre les pensions et les salaires qui augmentent d'1 % en moyenne de plus que les pensions : le gouvernement reconnaît le décrochage, mais le minimise en s'appuyant sur le Conseil d'Orientation des Retraites qui ne prévoit de conséquences importantes que dans quelques années. Il ne pense pas que ce soit grave car les retraité-es qui arrivent actuellement ont globalement des carrières plus complètes que les précédentes générations et donc des niveaux de pension toujours plus favorables... qui peuvent être rognées au fil du temps.

La solidarité actif / retraité disparaît. Les pensions prennent du retard sur les salaires et ce retard se cumule, grandit. En 7 ans, les pensions ont progressé seulement de 11,6 % en suivant l'inflation Insee, à comparer aux 17,1 % pour l'ensemble des salaires et aux 23,2 % du SMIC (montant minimum pour vivre dignement).

Certes, en moyenne, les nouveaux retraité-e-s ont de meilleures carrières que les plus anciens, mais les froides statistiques cachent de fortes inégalités, notamment les personnes, dont des femmes, qui ont peu de trimestres cotisés et subissent la double peine de la décote. Basses retraites: le gouvernement prétend y être très attentif et rappelle qu'il a facilité le déclenchement d'un trimestre de cotisations pour le privé (avoir été payé 150 heures de Smic au lieu de 200), augmenté notamment le minimum vieillesse à 800,80 euros par mois pour toutes les personnes de plus de 65 ans, amélioré la CMU et l'aide financière à un contrat de complémentaire santé.

Le ministère balaie les arguments sur l'importance des dépenses contraintes et du coût de la santé pour les petites pensions: les retraité-es sont comme les autres, s'ils sont pauvres, ils bénéficient des dispositifs pour les pauvres sur lesquels le gouvernement a fait des efforts. Si un-e retraité-e est oublié par la voiture-balai des pauvres, il faut le repérer et lui en faire profiter.

A la SNCF, les contre réformes baissent et vont encore baisser la pension nette : 62,6 % de l'ancien salaire en 2011 ; seulement 61,7 % en 2015 ; bien moins ensuite. Un retraité-e direct sur quatre touche une pension inférieure au SMIC.

La «voiture-balai» d'amélioration de la situation des pauvres ne joue pas son rôle. Par exemple, le minimum vieillesse (d'un montant inférieur au seuil de pauvreté de 1 008 €) reste peu utilisé car les sommes attribuées sont reprises en partie sur la succession. A la SNCF, au 1er janvier 2017, le fort durcissement des conditions pour bénéficier du minimum de pension aura des conséquences sur les faibles salaires.

Le groupe de travail basses pensions, décidé par le ministère, doit se réunir pour dresser la situation des personnes retraitées les plus démunies. Pour cela, il faut que le ministère insiste auprès de la CPRP et de la SNCF, et fasse cesser l'utilisation de la voix de départage du Président qui bloque toutes les motions et le fonctionnement même des groupes de travail.

Le ministère prend note et verra ce qu'il peut faire...

Réversions: le gouvernement dit n'avoir pas encore trop « touché » (il corrige aussitôt le lapsus par « traité ») à la réversion, mais qu'il va falloir le faire dans le cadre d'une évolution globale du système de retraite, en prenant en compte les droits familiaux: plusieurs paramètres se « tiennent » les uns les autres et on ne peut toucher à l'un sans considérer les autres.

Le groupe de travail de la Caisse de Retraite SNCF, décidé par le ministère, est arrêté car il n'y a plus consensus sur le cadre de travail.

La situation des personnes bénéficiant de la réversion s'avère dramatique, la moitié touche moins de 777 €. Il est possible, tout de suite et sans bouleverser l'ensemble des régimes de retraite, d'appliquer aux réversions SNCF la mesure mise en place pour le privé, le « coup de pouce » de 11 % aux pensions inférieures à 852,39 €.

Le refus de réunir le groupe de travail décidé il y a peu par le ministère représente un scandale : depuis sa mise en place, il n'y a eu qu'une réunion de prise de contact ; et maintenant sa dissolution est décidée de façon unilatérale. Vive la concertation !

Ex-apprentis: entre 1978 et 1980, sur décision du gouvernement Barre qui a diminué les cotisations sociales « pour diminuer les « charges » et faire baisser le chômage », les apprentis n'ont pas bénéficié de cotisations suffisantes pour valider tous leurs trimestres. Le gouvernement actuel a corrigé cette injustice par la baisse du coût du rachat de 4 trimestres. Un accord à la SNCF, signé par les organisations syndicales a permis d'améliorer la situation des ex-apprentis. Le ministère ne comprend pas ce qui reste encore comme problème, fait semblant de pas connaître le dossier et demande des exemples pour bien le cerner.

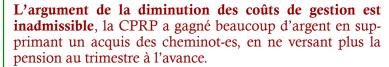


Sous la pression de nos actions, le gouvernement a diminuer le coût du rachat de 4 trimestres, mais à un niveau qui reste prohibitif pour beaucoup, et toutes les CARSAT ne respectent pas cet acquis en n'offrant pas la possibilité de rachat. L'accord signé à la SNCF limite la casse mais ne résout pas le problème. Il reste inadmissible que, pour faire un cadeau aux patrons, tous les trimestres travaillés ne soient pas pris en compte.

Le ministère tente de gagner du temps en demandant qu'on lui fournisse des exemples. Pourtant, nous en avons déjà fourni des quantités, qui doivent remplir les tiroirs de son prédécesseur. **Dématérialisation :** la Caisse de Retraite a décidé de ne plus envoyer de papier.

Le ministère ne voit pas de problème dans cette politique générale qui permet des économies sur les envois et affranchissements et dont tout le monde est hyper content ailleurs qu'à la SNCF. Cela contribue à réduire le problème des coûts de gestion de la CPRP.

Le ministère conteste les difficultés pour les personnes âgées retraitées ne connaissant pas l'ordinateur et refuse d'appliquer à la SNCF le décret du régime général permettant aux personnes qui le demandent de rester au document papier : pour lui, plus on est vieux, moins le problème se pose puisque ce sont d'autres personnes (enfants, assistants sociaux, curateurs/tuteurs, etc.) qui gèrent leurs affaires, donc des jeunes qui utilisent Internet!



L'utilisation d'internet reste un problème pour des personnes sans internet dont l'âge moyen des veuves et veufs dépasse les 81 ans. La dématérialisation renforce les inégalités en pénalisant les personnes les plus démunies qui doivent régulièrement justifier de leurs droits pour entrer dans d'autres dispositifs d'aides avec constitution de dossiers.

Les pouvoirs publics reconnaissent de fait nos arguments, puisqu'un décret permet aux retraité-es du régime général qui le souhaitent de demander à rester au régime papier. Il suffirait de l'étendre à tous les régimes, aux pensionnés de la CPRP. Cela ne représenterait pas un effort immense, car cela ne concernerait que les personnes réclamant le papier, qui seront de moins en moins nombreuses au fur et à mesure de l'arrivée de générations familiarisées avec Internet.

Conclusion du ministère : vous avez demandé à être reçus, vous l'avez été. Je rends compte à l'employeur SNCF et à la Caisse de Retraite, puis je vous informerai du traitement réservé aux différents sujets.

Les organisations représentant les cheminot-es en retraite ne se sont pas contentées de ces vagues engagements à réflexions. Réunies en interfédérale le 12 janvier, elles ont décidé de maintenir la pression :

Un courrier au ministère pour qu'il respecte ses engagements sur le groupes de travail basses pensions et réversions, sur le dialogue avec la Caisse sur la dématérialisation, sur un meilleur rachat de trimestres pour les ex-apprentis.









Montreuil, le 06 janvier 2017

Monsieur Benjamin FERRAS Directeur adjoint du Cabinet du Ministre des Affaires Sociales Ministère des Affaires sociales 14, avenue Duquesne 75007 Paris

Monsieur le directeur,

Le 12 décembre 2016 vous avez reçu une délégation des UFR Cheminots CGT- UNSA.F - SUD-Rail - CFDT au cours de laquelle vous avez pris l'engagement d'apporter, par écrit, des réponses à certaines revendications débattues lors de cette rencontre.

Il en est ainsi :

- de la réactivation du groupe de travail portant sur la revalorisation des basses pensions, notamment des réversions, du régime spécial des retraites des cheminots ;
- de l'interpellation par vos soins, du Directeur de la CPRP SNCF afin que celui-ci s'inscrive dans un véritable dialogue social avec les organisations syndicales de cheminots sur la dématérialisation des relations entre les affiliés et la caisse;
- de l'incitation, par vos soins, de la Direction RH du GPF afin que celle-ci poursuive la négociation en interne sur sa contribution, pour l'instant insuffisante, au rachat des trimestres d'apprentissage des ex apprentis SNCF, cette négociation devant se traduire par un avenant à l'accord signé, en novembre 2016, par les 4 organisations syndicales, mais applicable qu'en

Bien entendu nous nous autorisons à faire connaître à nos organisations de proximité vos réponses afin que tous les cheminots soient informés des suites données à nos revendications.

Dans l'attente de ce courrier, recevez Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CGT UNSA Ferroviaire

B. GUIDOU E. TOURNEBOEUF

SUD-Rail P. PERRET CFDT
P. DESCAMPS

Une pétition à remettre à la CPRPSNCF dont la Direction transforme le fonctionnement de la Caisse, dégrade fortement la qualité des relations avec les actifs, retraités et ayants droits.

La pétition exige l'ouverture d'une concertation pour :

- Donner aux affiliés le choix du format de leurs documents administratifs, soit par le maintien de l'envoi papier par courrier postal, soit par un format numérique en téléchargement sur l'espace personnel du site internet de la Caisse.
- L'amélioration des relations avec les affiliés avec : le développement des antennes dans tous les bassins d'emplois cheminots et un service d'accueil et de renseignement téléphonique efficace et gratuit.

Cette pétition figure au verso : imprimez-là, signez-la, faites la signer !









CHEMINOTS ACTIFS et RETRAITES, LA DIRECTION DE LA CPRP SNCF DOIT NOUS ENTENDRE

Campée sur sa position, la Direction de la CPRPSNCF persiste dans la transformation du fonctionnement de la Caisse, qui dégrade fortement la qualité des relations entre celle-ci et les bénéficiaires (actifs, retraités et ayants droits).

Cela touche également les organisations de travail du personnel, au siège (à Marseille) et dans les antennes.

Nous exigeons l'ouverture d'une concertation entre les Organisations Syndicales et la Direction de la Caisse pour :

❖ Donner aux affiliés le choix du format de leurs documents administratifs :

- Soit par le maintien de l'envoi papier par courrier postal (que ce soit le bulletin de pension, les décomptes de remboursement, ou tout autre document nécessaire à l'affilié).
- Soit un format numérique en téléchargement sur leur espace personnel du site internet de la Caisse.

L'amélioration des relations avec les affiliés avec :

- Le développement des antennes dans tous les bassins d'emplois cheminots.
- Un service d'accueil et de renseignement téléphonique efficace et gratuit.

Paris le 12 janvier 2017

NOM - PRÉNOM	LIEU DE VIE	SIGNATURE